

Greffe  
du Tribunal de Commerce de  
Foix

BP 40153 - 09004 FOIX CEDEX  
Tel:0561026473 Fax:0561026658  
greffe.tc.foix@wanadoo.fr  
www.infogreffe.fr

C E R T I F I C A T  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sàrl SARL 2E  
Zone Industrielle Fournié  
09400 TARASCON SUR ARIEGE

Dépôt effectué par :

Maître NAVARRO Xavier  
29 cours Gabriel Fauré  
09000 FOIX

Numéro RCS : Foix B 347 456 147

<1273/1988B00103>

Pièces déposées le 29/05/2009

Numéro : 290572

Procès-verbal d'Assemblée Extraordinaire du 01/07/2005  
- Augmentation de capital  
ANCIEN : 7.622,45 eur - NOUVEAU : 200.000 eur

DEPOT EFFECTUE EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 47 DU DECRET N°84-406 DU 30 MAI 1984

Le Greffier,



**SARL 2 E**

au capital de 7 622.45 E.

Siège Social : Z I FOURNIE

09400 - TARASCON SUR ARIEGE

RCS à FOIX : n° B 347 456 147

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 01 juillet 2005**

L'an deux mille cinq, le premier juillet, à onze heures trente, les associés de la sarl 2 E, société à responsabilité limitée au capital de 7 622.45 euros, divisé en 500 parts de 15.24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur ESTEBE Jean-Michel, propriétaire de

1 parts, ci ..... 1 parts

- La SA CEM, société anonyme au capital de 1 400 000 F. ayant son siège social Quartier Saint Roch 09400 TARASCON SUR ARIEGE, immatriculée au RCS de FOIX sous le numéro B 407 659 069, propriétaire de

449 parts, ci ..... 499 parts

.....  
Total des parts présentes ou représentées ..... 500 parts

sur les 500 parts composant le capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur ESTEBE Jean-Michel, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## **ORDRE DU JOUR**

- Augmentation de capital,
- Mise à jour des statuts,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre remise en main propre à chaque associé,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserve pour le porter de 7 622,45 euros à 200 000 euros, soit 192 377,55 euros. Cette augmentation se faisant par la majoration de la valeur de la part.

Le capital social sera divisé en 500 parts de 400 euros chacune.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, suite à la première résolution de cette assemblée générale, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts en harmonie avec la première résolution .

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

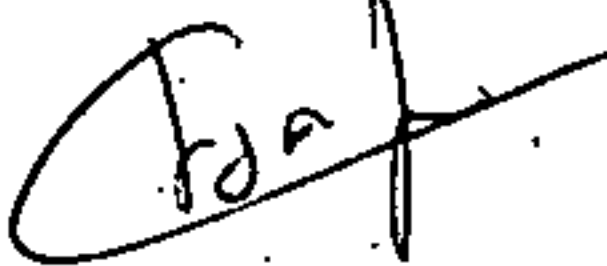
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

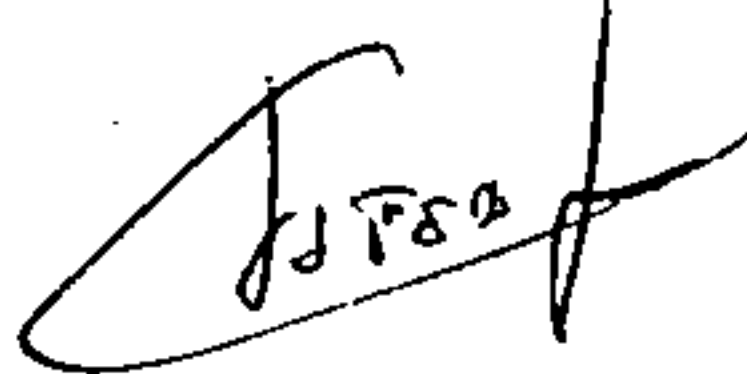
*copie certifiée conforme à l'original*



Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

*lu et approuvé*  


Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

*lu et approuvé*  


*mention d'enregistrement au kss*

Enregistré à : POLE DEPARTEMENTAL D'ENREGISTREMENT  
DE FOIX

Le 20/05/2009 Bordereau n°2009/583 Case n°3

Ext 964

Enregistrement : 230 € Pénalités : 68 €

Timbre : 36 € Pénalités : 9 €

Total liquidé : trois cent quarante-trois euros

Montant reçu : trois cent quarante-trois euros

Le Contrôleur

**ROSE LACOSTE**  
Contrôleur

ANNULÉ

04-1799 (G)